



Protection de ma concubine

Par **1988**, le **16/04/2023** à **18:54**

Bonjour

Je vis en concubinage avec la mère de mes enfants.

Nous habitons une maison dont je suis propriétaire exclusif.

En cas de mon décès nos enfants héritent entièrement de la maison.

Ma concubine se retrouve si mécontente avec nos enfants à la "rue" .

Y a t'il un moyen de la protéger en interdisant par testament par exemple que mes enfants puissent vendre la maison tant que elle est vivante (ce qui serait juste comme il s'agit de leur maman)?

Je vous remercie d avance pour une réponse.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **17/04/2023** à **00:15**

Bonjour,

Vous pouvez lui léguer par testament un droit d'usage et d'habitation viager.

NB : elle devra payer 60% de taxes sur la valeur de ce DUH.

Si vous vous mariez, elle héritera d'un usufruit viager et ne payera aucun droit de succession. C'est éventuellement la meilleure manière de la protéger ...

Par **Marck.ESP**, le **17/04/2023** à **08:47**

Bonjour,

Vous pouvez aussi vous pacser et rédiger un testament.